



**COMMUNE
DE
PROFONDEVILLE**

Rue du Bois Josse, 16
5170 Lustin

RECOMMANDE

Agent traitant : Bénédicte Urbain
Conseillère en environnement
☎ 081/42.02.44 📠 081/42.02.40
environnement@commune-profondeville.be

Concerne : **NOTIFICATION – Déclaration pour un établissement de classe 3**
Rubrique 63.12.07.01 Gaz butane et/ou propane en réservoirs fixes non réfrigérés
d'une capacité inférieure ou égale à 3000 L pour les réservoirs aériens et 5000 L pour les
réservoirs enterrés
Maintien en activité d'une citerne à gaz aérienne de 1000 litres
Déclaration de classe 3 n°2017-05 – DPA n°244030-588852
Déclarant :
Localisation : Lustin, rue du Bois Josse, 16 sur la parcelle cadastrée 2A n°537S

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que la déclaration, réceptionnée par nos services le 25 janvier 2017, dont références en rubrique, **pour le maintien en activité d'une citerne de gaz aérienne de 1000 litres, rue du Bois Josse, 16 à 5170 Lustin** a été examinée par le Collège communal, en sa séance de ce **01 février 2017**, et a été jugée **COMPLETE ET RECEVABLE**.

Nous vous signalons que, par cette déclaration, vous vous engagez à respecter toutes les normes intégrales définies par le Gouvernement wallon en matière d'installation, de construction ou d'entretien du réservoir à gaz. Nous vous rappelons, si nécessaire, que les normes intégrales fixées par la Région wallonne imposent un contrôle de fonctionnement du réservoir, au moins tous les 5 ans, par un Service Extérieur de Contrôle Technique (SECT)

Dans le respect des procédures imposées par le Décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'environnement et ses arrêtés d'application, nous transmettons, ce jour, par courriel, au **rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be**, pour notification, une copie de la présente.

Nous vous signalons que vous êtes redevable, envers l'Administration Communale de Profondeville, de la somme de **25,00 EUR** représentant le coût de la redevance communale due pour les frais d'instruction de votre dossier de déclaration. Nous vous prions de bien vouloir utiliser le bulletin de virement que vous trouverez, en annexe, pour vous acquitter du paiement de cette redevance. Nous joignons, à ce courrier, le règlement «Redevance communale» du 05 septembre 2016.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur général

B. DELMOTTE

Pour le Collège



Le Bourgmestre

Delire
L. DELIRE